Auteur	Vérificateur	Approbateur
BERGERET Patricia, E SILVA Nathalie	PRUM Caroline	CALARD Corinne
24/04/2025	24/04/2025	24/04/2025

1. Dénomination du poste

Métier : Psychologue social ou travailleur-euses social-e
Grade : Psychologue ou travailleur-euses social-e
Unité fonctionnelle d'affectation: Dispositif 3114
Pôle NSCRP (Neurosciences, Chirurgie Réparatrice et Psychiatrie)

2. Missions

Mission principale :

- Développer le réseau de prévention suicide avec l'ensemble des partenaires professionnels de la région BFC
- Faire connaitre le dispositif 3114 à l'ensemble de la population
- Mettre en évidence les réalités de terrain sur l'ensemble de la grande région :
  - Annuaire des ressources
  - Besoins spécifiques et populations cibles particulièrement à risque
  - Mettre ses connaissances à disposition de l'ensemble de l'équipe 3114 BFC

Activités et périmètre du poste :

- L'activité du – de la chargé·e de mission territoriale se déploie sous la responsabilité du Responsable de Centre qui légitime sa fonction aussi bien en interne qu'en externe; Le chargé de réseaux est responsable de la stratégie territoriale à mettre en place pour développer les contacts et les partenariats.

- Le-la chargé·e de mission territoriale est force de propositions auprès du Responsable de Centre (RC) et de l'équipe : il propose une stratégie de déploiement des partenariats, des objectifs, élabore sa feuille de route et réalise son bilan annuel; Il est responsable du suivi de toutes ses activités de réseau (documents traceurs, annuaire, suivi des contacts, outils évaluation des tendances et des territoires ou population à investir). Les décisions se prennent en équipe avec le Responsable de Centre, le/la cadre de santé et l'assistante sociale avec laquelle le chargé de mission territoriale travaille de façon étroite.

- Le-la chargé·e de mission territoriale veille à partager ses informations dans les espaces collectifs dédiés de l'équipe, aussi bien en termes de connaissance des territoires (aspects sociodémographiques, précarité, données de santé, offre de prévention et de soins utile pour la

prévention du suicide) qu'en termes d'acteurs présents importants pour l'activité du Centre Répondant 3114, des instances existantes (institutionnelles ou associatives), des événements auxquels le 3114 peut participer

- Les instances ou partenariats concernant les acteurs impliqués dans la prévention du suicide sont à privilégier.
- L'activité du - de la chargé·e de mission territoriale aura aussi le souci de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et donc de tisser des liens avec les acteurs de ce champ et d'avoir une attention particulière pour les territoires particulièrement impactés par le suicide :
  - Participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie promotionnelle du 3114 sur le territoire. L'objectif est ; d'une part de faire connaitre le 3114 à des acteurs qui peuvent en avoir besoin ; d'autre part de creuser les contacts nécessaires aux répondants 3114.
  - Contribuer au renforcement de l'ancrage territorial du centre 3114 :
  - En travaillant la connaissance du territoire à partir des données disponibles (épidémiologie du suicide et/ou données en santé mentale, socio démographie, indicateurs d'inégalités sociales et territoriales de santé), des acteurs importants à prendre en compte dans le champ de la prévention du suicide (exemple : violences, addictologie, précarité …). Le·la Chargé de mission territoriale et prévention participe à dégager les traductions opérationnelles de cette connaissance sur les actions et partenariats du centre 3114 ;
  - En représentant, autant que de besoin, sous responsabilité du médecin coordinateur, le centre 3114 auprès de l'ARS, des autres institutions, des dispositifs de coordination (ex. PTSM, CLSM, CLS, etc.) et des autres partenaires identifiés (dont les lignes d'écoute associatives) ;
  - En travaillant à construire et développer le réseau partenarial du centre 3114 dans les champs sanitaire, médicosocial, socioéducatif, associatif et judiciaire ;
  - En participant, autant que de besoin, aux rencontres/événements organisés par les partenaires institutionnels et associatifs ;
  - Travailler à articuler le centre 3114 avec les autres bras de la stratégie nationale de prévention déployés sur le territoire: en effet le chargé de mission territoriale et le CR 3114 ont toute légitimité pour compléter et renforcer cette stratégie par des apports complémentaires (connaissance des caractéristiques de territoire, contribution à la surveillance épidémiologique, partenaires mobilisés et coopérations renforcées, participation à diverses instances et prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé. Les partenaires privilégiés de cette stratégie sont les formateurs régionaux et nationaux en prévention du suicide du Geps1, les réseaux de sentinelles, les centres VigilanS actifs sur le territoire, les journalistes et médias sensibilisés par le programme Papageno, le travail autour des hot spots. Les liens avec les lignes d'écoute associatives sont essentiels dans ce cadre.
  - Contribuer à soutenir et à intégrer les actions de prévention déployées sur le territoire
    - En soutenant les dynamiques existantes
    - En étant force de proposition et créatif concernant les actions et dispositifs à déployer et sur leurs interactions En participant et/ou en impulsant l'organisation d'événements autour de la prévention du suicide
    - En contribuant à la surveillance des phénomènes à risque et à l'observation épidémiologique

[1] Si le chargé de mission territoriale 3114 est par ailleurs formateur régional, il pourra renforcer ses réseaux à travers son activité de formateur régional sans que cette fonction soit intégrée au centre 3114

- En participant et/ou en impulsant l'organisation d'événements autour de la prévention du suicide
- En contribuant à la surveillance des phénomènes à risque et à l'observation épidémiologique

- Veiller à la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'ensemble des actions du centre 3114. Il s'agira de définir avec l'équipe 3114, les actions pour rejoindre les publics et territoires les plus impactés par le suicide ou les plus vulnérables.

- Collaborer avec le pôle national
  - En participant aux réunions de coordination
  - En participant aux groupes de travail
  - En assurant la remontée de toute information utile au pôle national
  - En contribuant à l'actualisation de l'annuaire des ressources et en participant à sa promotion
  - En contribuant aux dynamiques de réseau des différents Centres Répondants en France via des groupes de travail, des échanges de pratiques, des évènements communs

Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer en fonction des modifications d'organisation du service et de l'évolution des activités du centre. Elle ne vise aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences et les référentiels de formation en vigueur.

Une activité demandée à un agent qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

La Plateforme Nationale met par ailleurs en œuvre les modalités pour soutenir l'activité du chargé de mission territoriale, les outils permettant de suivre son activité.

- Prise en compte des enjeux de développement durable dans le cadre de l'application des missions

3. Positionnement

Lien hiérarchique :

- En fonction du métier recruté, le chargé de mission territoriale sera sous l'autorité hiérarchique du DRH ou du Cadre Supérieur de Santé du Service Social.

Lien fonctionnel (si autre) :

- Il sera également sous l'autorité fonctionnelle du médecin coordinateur et du Cadre de Santé 3114 Bourgogne Franche Comté.

Relations de travail les plus fréquentes :

- Médecin coordonnateur du 3114, cadre de santé, secrétaire, assistant social, infirmiers répondants 3114 BFC
- Pôle national 3114 et équipes des centres répondants régionaux

En externe :

- ARS BFC : Directrice du Parcours Santé Mentale, les référents ARS (formation, précarité…) les chargés de mission et Directions Territoriales
- Professionnels sanitaires : professionnels de santé hospitaliers et libéraux
- Professionnels sociaux et éducatifs : assistantes sociales, services de protection de l'enfance, foyers logements pour adultes ou mineurs…

4. Organisation du poste

Horaires

- Forfait jour
- Possibilité d'être en télétravail après 6 mois en poste.

Localisation du poste

- Pôle Neurosciences Chirurgie Réparatrice et Psychiatrie
- Dispositif 3114 situé à la régulation du SAMU.
- Bureaux situés dans les locaux de VIGILANS (2eme étage école de cadres)

Particularité du poste

- Participation à des réunions, formations, groupe de travail en visio
- Déplacements sur le réseau BFC : Permis de conduire indispensable. Utilisation véhicule CHU possible.
- Le-la chargé·e de mission territoriale est recruté au nom de l'établissement, en ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre lieu que celui correspondant à son affectation habituelle.
- Pour des raisons de continuité de service, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, …).
- En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

5. Attendus du poste

5.1– Diplômes

- Psychologue social
- Travailleur Social
- Niveau bac + 3 ou bac +5 profil varié: le.la chargée.e mission territoriale peut avoir un profil très varié : Master 2 en santé publique ou promotion de la santé, psychologue, travailleur social. En effet le profil est regardé à l'aune des compétences attendues
- **Permis B nécessaire**

5.2– Formations

- Formation nationale 3114 initiale et continue
- Participation aux RETEX régionaux et nationaux, participation congrès GEPS ou autres sociétés savantes de psychiatrie et suicidologie

5.3. – Expériences

- En conduite de projet, notamment compétences dans l'analyse des contextes et des territoires, de leurs forces ou vulnérabilités
- En coordination de réseaux
- Dans le champ de la précarité est fortement appréciée

5.4– Connaissances

- Des politiques publiques et des partenaires nationaux, régionaux, locaux ; des acteurs et instances en santé publique, notamment dans le champ de la santé mentale
- De la stratégie globale de prévention du suicide dans ses différentes composantes
- Sur les déterminants des inégalités sociales et territoriales de santé et les stratégies de lutte afférentes sont appréciées
- Sur les déterminants des inégalités sociales et territoriales de santé et les stratégies de lutte afférentes sont appréciées
- Sur les déterminants des inégalités sociales et territoriales de santé et les stratégies de lutte afférentes sont appréciées
- En suicidologie et en gestion de crise sont appréciées
- Du parcours patient suicidant au CHU de Dijon et des différents dispositifs de soin de Prévention du suicide chez l'enfant et l'adulte
- Sur le travail des répondants 3114
- De la législation spécifique en psychiatrie
- De l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale

5.5. – Savoir-faire

- Compétence en animation de réseau et en communication dans le champ de la santé mentale ;
- Maitrise de l'informatique et des logiciels de présentation (Excel, PowerPoint), notions de Publication assistée par ordinateur appréciées ;
- Travail en inter-professionnalité et en interdisciplinarité
- Intérêt pour les publics en situation de précarité

5.6 – Valeurs et savoir-être

Le CHU Dijon a défini ses 3 valeurs socles, qui représentent un attendu pour l'ensemble de ses professionnels :

- Esprit d'équipe
- Engagement
- Excellence

Plus particulièrement, les savoirs-être suivants sont attendus sur ce poste

Dynamisme et capacité de mobilisation

- Ouverture d'esprit et capacité à se remettre en question
- Capacité d'adaptation des stratégies partenariales en fonction des réalités territoriales
- Sens de l'intérêt général et des valeurs du service public
- Intérêt pour la santé mentale et le soin aux personnes en détresse

6. Exposition à des risques professionnels

Il est ici précisé quels risques particuliers (physiques, chimiques, biologiques, autres risques) sont identifiés en lien avec ce poste :

Risques psychosociaux :

Charge mentale : respect des délais, exigence émotionnelle liée aux métiers de relations

Historique des modifications (facultatif)

Date	Version	Motif de la modification
24/04/2025	1	Création
24/04/2025	1	